



D2024-9-6-25

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOSCOMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

Séance du Jeudi 26 Septembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt septembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt septembre deux mille vingt-quatre.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 9

Date de convocation :

20 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

- 4 OCT. 2024

et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :

- 4 OCT. 2024

3 - Domaine et Patrimoine

3.1 - Acquisitions

Objet : Commune de Vire Normandie - Requalification du Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast – Acquisition d'emprises foncières auprès des sociétés TECALIMMO et SCI LEGOUPIL

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	<u>*A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			M. Serge COUASNON		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART				X	
Mme Caroline CHANU				X	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	0	4	4	9
Nombre de Membres en exercice	60				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast se déploie à l'ouest de la commune déléguée de Vire sur plus de 40 hectares. Principal pôle d'activités du territoire, il accueille près de 30 établissements parmi lesquels Amand Bianic, CMI, Netto Decor, Novares, Purflux, STEF et Tecal

Créées dans les années 1980, ses infrastructures sont désormais vieillissantes. Cette situation impacte le bon fonctionnement du site, son attractivité tant vis-à-vis de nouvelles entreprises que de potentiels nouveaux collaborateurs.

Dans ce contexte, l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) souhaite conduire, sur ce parc d'activités, une démarche de requalification exemplaire et durable consistant à développer un projet de réaménagement des espaces publics permettant de revaloriser l'image économique du site, de conforter les entreprises présentes, d'améliorer le cadre de travail et de favoriser de nouvelles implantations.

Ce processus de requalification ambitionne de repenser les espaces publics en les mettant au service des enjeux de développement durable, de services aux salariés, de mobilité, de réduction de la consommation foncière, de biodiversité et d'économie circulaire.

Dans ce contexte, en vue de favoriser et sécuriser les déplacements doux pour se rendre au travail mais aussi favoriser les connexions cyclables et piétonnes inter-quartiers, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite pérenniser, dans le cadre du programme de requalification, le déploiement d'une voie verte tout en maintenant le double sens de circulation sur l'ensemble des voies du parc. Cet objectif conduit à procéder à des acquisitions foncières modérées et ponctuelles auprès des acteurs économiques riverains du projet qui s'opèreraient aux conditions suivantes :

Propriétaires cédants	TECALIMMO	SCI LEGOUPIL
Localisation de l'immeuble à acquérir	Commune de Vire Normandie – commune déléguée de Vire	
	Rue de l'Industrie	Rue Flandres-Dunkerque
Références cadastrales et surfaces à acquérir	BB n° 12 partie Pour 20 m ² environ	BB n° 57 partie Pour 100 m ² environ
Classement au PLU	Ux	
Prix de cession	1 € symbolique	
Autres conditions	- Le propriétaire autorise la prise de possession anticipée de l'emprise en vue de permettre la réalisation des travaux de création de la voie verte. - Réalisation d'une nouvelle clôture similaire à l'existant en limite de parcelle acquise, aux frais exclusifs de l'acquéreur. - Frais de mutation (géomètre et notaire) intégralement pris en charge par l'acheteur.	

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 10 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'acquisition des emprises nécessaires au programme voie verte ci-avant détaillée étant précisé que les mutations ne s'opéreront qu'après réalisation des travaux de manière à n'acquérir que les emprises strictement nécessaires au projet,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes d'acquisitions auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à ces mutations.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

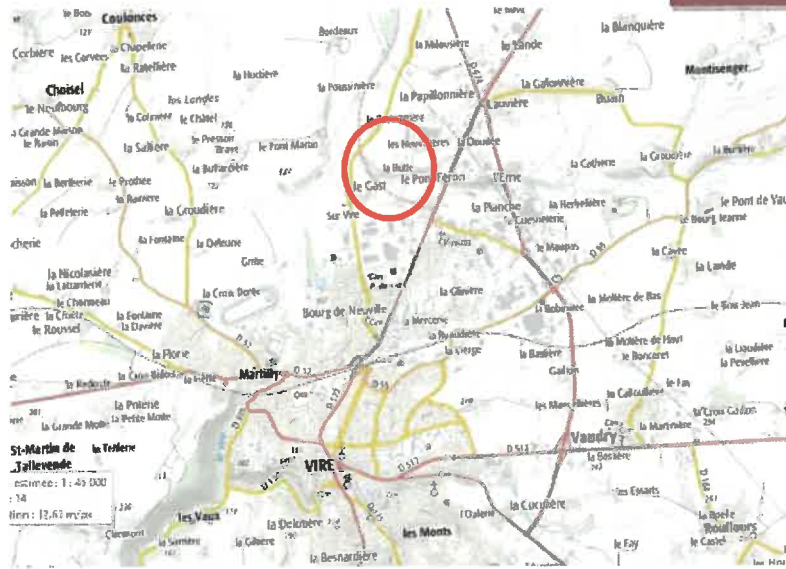
Au registre suivent les signatures.

Mme Valérie DESQUESNE
Secrétaire de séance

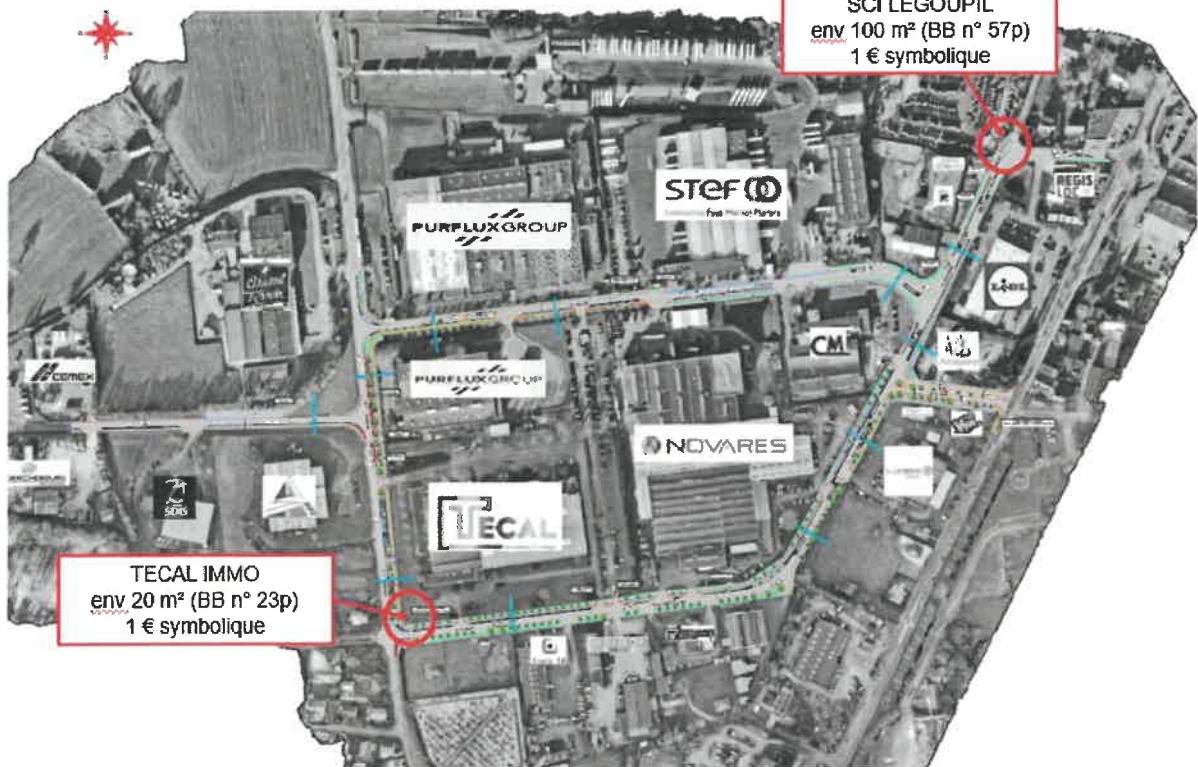


Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

PLAN DE SITUATION



PLAN MASSE



ZOOM SUR LES EMPRISES

